

## 09 | Mesures de prévention dans le cadre du concept de sécurité

qualivista se subdivise en exigences globales, critères et directives plus spécifiques (annexes et documents de base de prestataires externes). Le contenu ci-dessous fait par conséquent partie de la version principale de qualivista. Au besoin, il a été adapté aux cantons concernés.

		<input checked="" type="checkbox"/>
a)	Directives relatives à l'intégrité des résident-e-s	
b)	Réglementation concernant le droit d'accès des prestataires externes et des proches	
c)	Respect des consignes de protection contre les incendies	
d)	Correction d'éventuelles lacunes constatées lors du dernier audit de protection incendie (contrôle de la police du feu)	
e)	Déclenchement vérifiable de l'alarme incendie au minimum tous les 6 mois	
f)	Manipulation des substances dangereuses (y c. mise à disposition de fiches de sécurité adéquates)	
g)	Contrôles réguliers (env. tous les 3 mois) du respect des températures minimales pour l'eau chaude et maximales pour l'eau froide aux points de soutirage	
h)	Mesures à prendre pour éviter une perte de données et en cas de perte de données	